

27 mars 2020

Covid-19 : Soutien provincial aux entreprises. La réponse de l'Etat

Dans le cadre de la mise en place du plan d'urgence provincial à destination des petites entreprises, la présidente de la province Sud, Sonia Backes, a sollicité, le jeudi 23 mars, le Premier ministre sur la possibilité de mobiliser le fonds de solidarité de l'État en direction des entreprises de Nouvelle-Calédonie confrontées aux conséquences économiques et sociales particulièrement lourdes du Covid 19.

L'État vient de répondre favorablement. Dans un courrier adressé à la présidente de la province Sud et qui démontre bien encore une fois qu'avoir la France à nos côtés est une chance ; le cabinet du Premier ministre soulignant qu'Édouard Philippe est « *entièrement mobilisé par la gestion de la crise Covid 19* », précise que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 et qui « *permet au gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles en constatant l'état d'urgence sanitaire, comporte également des mesures d'urgence en matière économique qui seront prises par ordonnance.* »

C'est en ce sens, précise le courrier du cabinet du Premier ministre, que « *certaines de ses mesures ont vocation à être mises en œuvre en Nouvelle-Calédonie, en particulier le fonds de solidarité, cofinancé à hauteur d'un milliard d'euros entre l'État et les collectivités, qui vise notamment à aider les petites et moyennes entreprises.* »

Le cabinet du Premier ministre précise « *que la loi de finance rectificative pour 2020 crée une garantie de l'État de 300 milliards d'euros aux prêts aux entreprises, une garantie qui couvrira les entreprises de Nouvelle-Calédonie.* »

Le cabinet indique enfin dans son courrier adressé à la présidente de la province Sud que « *l'institut d'émission d'outre-mer, agissant comme banque centrale, a pris des mesures exceptionnelles pour octroyer des liquidités au système bancaire des collectivités du Pacifique et en baisser le coût.* »

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.